

Sud

Fédération syndicale SUD
Service public
Place Chauderon 5
1003 Lausanne



Lausanne, le 19 août 2024

Communiqué de presse

Santé des femmes au travail

« Nous serons le feu », groupe féministe du syndicat SUD, constate une infraction à la loi concernant les femmes allaitantes sur leur lieu de travail.

A l'heure actuelle, l'État de Vaud ne remplit pas pleinement ses obligations.

C'est en particulier vrai concernant la mise à disposition d'un local séparé, adapté et privatif, pour allaiter ou tirer son lait. L'avis de droit demandé par SUD (centré sur l'enseignement) mentionne que : *« tous les établissements scolaires employant plus de 20 femmes doivent disposer d'un local équipé d'au moins deux couchettes ou deux chaises longues. »* Il est évident que cette obligation s'applique à toutes les unités de l'État de Vaud comptant plus de 20 femmes dans leurs effectifs.

Nous avons établi une liste de plusieurs établissements dans lesquels la loi n'est pas appliquée alors que nous avons dénoncé ces manquements depuis plus d'un an. L'Etat de Vaud est au courant mais ne fait rien pour respecter la loi.

Nous allons donc dénoncer les écoles dans lesquelles cette problématique est présente sur notre compte Instagram.

https://www.instagram.com/nousseronslefeu_sud/

Chaque jour, à partir d'aujourd'hui, nous mettrons en lumière quels sont les établissements dans lesquels les droits des femmes allaitantes ne sont pas respectés.

Vous trouverez, ci-joint, le kit BÖRLÖZ qui présente ce que doit contenir une salle d'allaitement. Ce dernier a déjà été envoyé au Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) il y a plus d'un an. Nous n'avons jamais reçu de réponse.

Contacts

- Myriam Fijani, « Nous serons le feu », 079 936 97 55
- Séverine Pedraza, Secrétaire fédérale SUD, 079 532 10 24